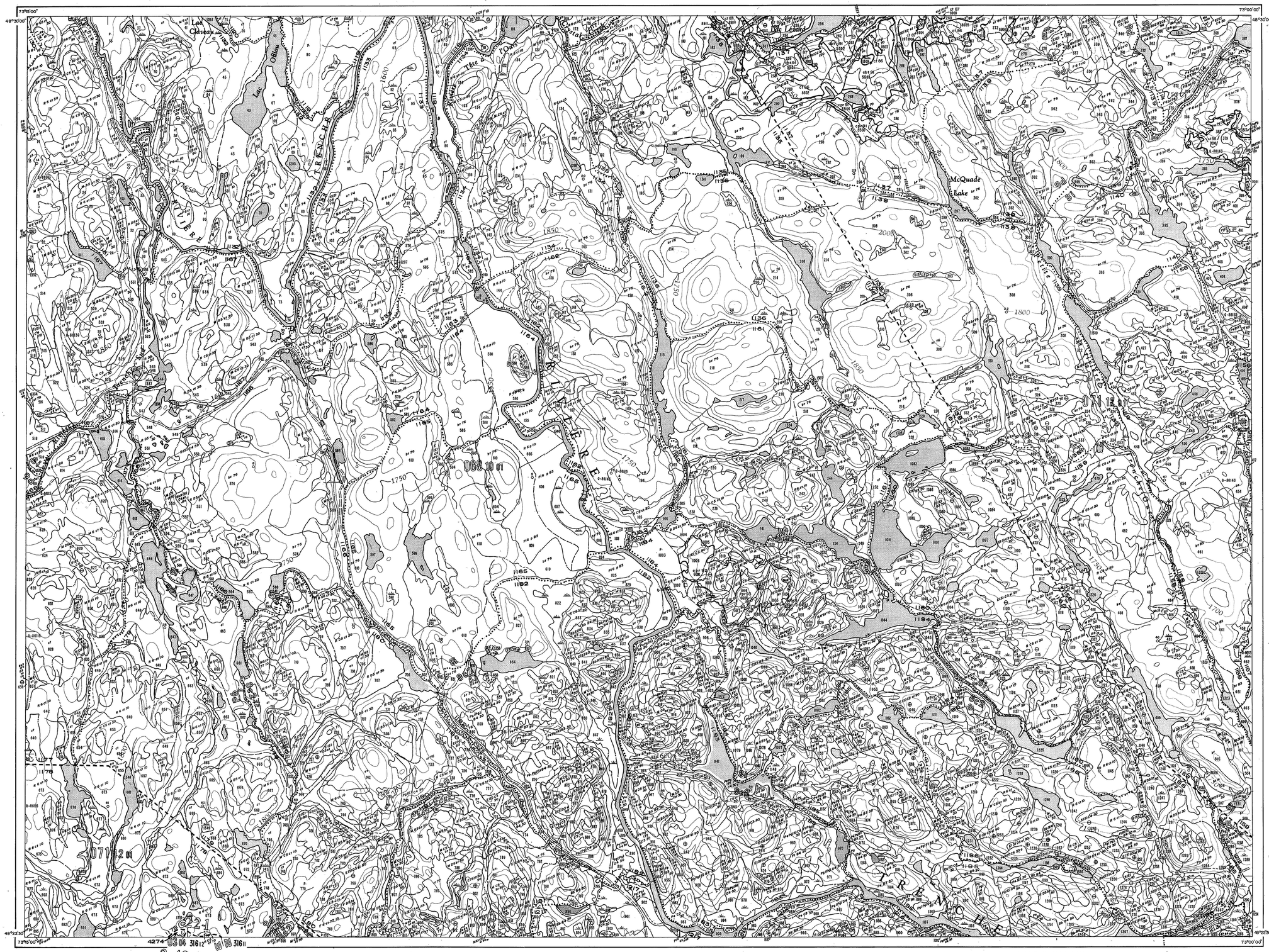

Compt. for. : 8606-8912-9201-9508-5012-5505-6004-6500
À jour : avril 1994

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe sélective (pied ou à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Épandage commercial
Récolte dans les Sablières boisées (Abitibi-Témiscamingue)

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbation et sont originales de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à peuplier (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à peuplier
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette blanche
— — plantation d'épinette blanche
— — plantation d'épinette de Norvège
— — plantation d'épinette noire
— — plantation d'épinette rouge
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à mélèze
— — à peuplier
— — à pin gris
— — à épinette blanche (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — et/ou rouge (lorsque occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec peuplier
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin gris
— — — — avec peuplier
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec peuplier
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
— — — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre) avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze hybride)
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze leptolé)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)

		Densité Feuillu	Densité Résineux
Feuillis d'essences tolérantes avec pin gris			
— — — — avec pin blanc		F1 Pg	F1 Pg(R)
— — — — avec pin rouge		F1 Pr	F1 Pr(R)
— — — — avec mélèze		F1 M	F1 M(R)
— — — — avec sapin		F1 S	F1 S(R)
— — — — avec épinette noire ou rouge		SB E	SB E(R)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris		SB Pg	SB Pg(R)
— — — — avec pin blanc		SB Pr	SB Pr(R)
— — — — avec épinette noire ou rouge		SB E	SB E(R)
— — — — avec sapin		SB S	SB S(R)
Bouleaux jaunes avec chênes		E Ch	E Ch(R)
Feuillis d'essences tolérantes avec pin blanc		F1 Pb	F1 Pb(R)
— — — — avec pin rouge		F1 Pr	F1 Pr(R)
Peupleraies avec sapin		Pe S	Pe S(R)
— — — — avec pin gris		Pe Pg	Pe Pg(R)
— — — — avec pin blanc		Pe Pb	Pe Pb(R)
— — — — avec pin rouge		Pe Pr	Pe Pr(R)
— — — — avec épinette noire ou rouge		Pe E	Pe E(R)
— — — — avec mélèze		Pe M	Pe M(R)
Cédrières avec épinette noire ou rouge		C E	C E(R)
— — — — avec mélèze		C M	C M(R)
Cédrières à sapin		C S	C S(R)
Cédrières		M Pr	M Pr(R)
— — — — avec épinette noire ou rouge		M E	M E(R)
— — — — avec sapin		M S	M S(R)
— — — — sur station humide		M Pr	M Pr(R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences tolérantes	Ft
— — d'essences intolérantes	Fi
— — sur station humide	Fe
(plantation)	Fp
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B
— — à bouleaux jaunes	Bj
Peupleraies	Pe
Cédrières	C
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	C/B
— — à bouleaux jaunes	C/Bj
— — à peupliers	C/Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	C/Fi
— — à feuillus d'essences tolérantes	C/Ft
Plantation d'érable à sucre	E/Sc
— — de bouleau jaune	E/Bj
— — de peuplier	E/Pe
— — de peuplier hybride	Pe/Ph
— — de chêne	E/Ch

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, utilisation récréative, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges en sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 10-50% ⊗ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis total
Brûlis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE CLASSES	TiGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-30 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30 "	31-60 "	80-30 "	30-80 "
50 "	61-80 "	100-30 "	30-80 "
70 "	81-100 "	100-50 "	50-100 "
90 "	101-120 "	100-70 "	70-100 "
120 "	121 et plus	120-70 "	70-120 "

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (0,0m)	2 (1,0m)	3 (3,0m)	4 (5,0m)	5 (7,0m)	6 (9,0m)
A 60%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 40%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

FORÊT INÉQUIENNE

Je (jeune inéquienne): Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 cm; autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieil (vieux inéquienne): Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges certaines de 90 cm; autres peuplements majorité des tiges ont plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 60 %	D
Forte	61 à 90 %	T
Abrupte	91% et plus	A
Superficie minimale de pente: 2,5 ha		

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 92 C 13 (p 10 m ⊗)
— densité
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— sous-groupe de feuillus
— classe de densité
— sous-groupe d'essences
— groupement d'essences

R 03 H 69 01
— classe de pente
— classe d'âge
— sous-groupe de résineux
— origine
— sous-groupe de feuillus
— classe de densité
— type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2*
Unité de gestion: 22*-1*
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: B
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 071*12*01
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique:
Bassin primaire: 316 II*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 90900
Division de recensement: 1
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1184*
Région écologique: 8*

Municipalité régionale de comté M.R.C. 240 DOMAINE DU ROY

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: BLAIS, MC NEIL & ASS.
SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: FORTIN, WALSH & ASS. (I.G. 42)
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986; Année de publication: 1987-88; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/10/86
Déclinaison magnétique: 18° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-A-12 S.E. S.O.	32-A-11 S.E. S.O.	32-A-10 S.E. S.O.
32-A-5 N.E. S.E.	32-A-6 N.O. N.E.	32-A-7 N.O. S.E.
32-A-4 N.E. S.E.	32-A-3 N.O. N.E.	32-A-2 N.O. S.E.

32A/6 N.E.

2